



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST MATHIEU DE TREVIER'S

JEUDI 29 MARS 2018 - 19H00

Séance n°2018/03

L'An Deux Mille Dix Huit

et le **vingt-neuvième** jour du mois de **mars** à **19h00**

à Saint Mathieu de Tréviérs le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le **vingt-trois mars** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jérôme LOPEZ, Maire.**

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, Mme Christine OUDOM, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Myriam MARY-PLEJ, M. Luc MOREAU, Mme Muriel GAYET-FUR, M. Nicolas GASTAL, Adjoint au Maire, M. Antoine FLORIS, M. Sylvain MAHDI, M. Philippe CHAVERNAC, M. Jean-François VILLA, Mme Julie DOBRIANSKY, Mme Annie CABURET, Mme Isabelle POULAIN, M. Christian GRAMMATICO, M. Lionel TROCELLIER, Mme Bernadette MURATET, Mme Patricia BOESCH Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

M. Robert YVANEZ donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ;

Mme Valérie SAGUY donne pouvoir à Mme Patricia COSTERASTE ;

Mme Marguerite BÉRARD donne pouvoir à Mme Myriam MARY-PLEJ ;

Mme Sandrine DAVAL donne pouvoir à M. Nicolas GASTAL ;

Mme Fouzia MONTICCIOLO donne pouvoir à M. Sylvain MAHDI ;

M. Patrice ROBERT donne pouvoir à M. Lionel TROCELLIER.

Membres absents :

Mme Magalie TRAUMAT-BARTHEZ.

Étaient également présents :

M. Pierre-Emmanuel ODE, Directeur Général des Services,

M. Thierry RUIZ, responsable pôle urbanisme et travaux.

~~~~~

## **2018/03-0 Désignation d'un secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal : M. Jean-François VILLA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**■ VOTE :**

*Votants : 25*

*Pour : 25*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**VOTE A L'UNANIMITE**

**M. le Maire demande une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Carcassonne et de Trèbes.**

**A cette minute de silence est associé notre collègue, M. Maurice DELTOUR qui pendant 30 ans a servi cette commune en tant qu'employé et conseiller municipal de 1995 à 2001.**

**M. Trocellier fait part d'un courrier reçu d'un administré qui propose de « baptiser » un lieu au nom du gendarme « Arnaud Beltrame.**

**M. le Maire indique que plusieurs tréviésois ont posé cette question car bien sûr, l'émotion a marqué tous les français.**

**Le petit bois près de la caserne des pompiers serait un lieu propice.**

**Cet endroit a beaucoup de charme, c'est un lieu qui est proche d'un grand espace public et je suis en contact avec le Major Rouanet de la gendarmerie qui va prendre attache avec ses supérieurs hiérarchiques afin de voir comment procéder pour que ce bosquet soit baptisé du nom de ce gendarme.**

**Ce ROB, grand moment politique, a été préparé par Mme Costeraсте, par nos adjoints et l'ensemble de nos services, enrichi des nouvelles directives des services de l'état.**

**Donc on va dérouler ce ROB et après, vous pourrez intervenir.**

## **2018/16 Vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2018**

**† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE**

**† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'appuie sur le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) et donne lieu à un vote. Le ROB est annexé à la présente.

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique».

Vu le règlement intérieur du conseil municipal en date du 23 juin 2014 et notamment son article 21,

Il est proposé à l'assemblée :

- **de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;**
- **de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire ;**
- **d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.**

**■ VOTE :**

*Votants : 26*

*Pour : 26*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Station d'épuration :**

**M. Souche présente les travaux de la station d'épuration. Une petite vidéo de la société titulaire du marché montre les différentes étapes de la construction et du chantier.**

**Mme Costeraste indique que la commune est associée tout au long de la construction aux différentes réunions.**

**Etude urbaine :**

**M. Combernoux indique que l'estimation des travaux va être finalisée par le COPIL qui va avoir lieu dans les semaines à venir.**

**Le résultat de l'étude urbaine va être inclus dans le PLU.**

**Travaux :**

**M. Souche indique que les travaux vont porter sur l'enfouissement et la dissimulation des réseaux aériens (électricité, France télécom, câble..) et aussi en intégrant les fourreaux de la fibre optique. Ils vont se dérouler en trois phases :**

**1<sup>ière</sup> phase : chemin de la Fabrique – rue des Verdier – partie basse/haute de la rue des Placettes**

**2019 : centre du vieux village et travaux résultant du COPIL et des orientations architecturales.**

**M. le Maire intervient sur une photo qui a fait « couler de l'encre », c'est celle qui illustre notre étude. Cette photo est de mai 2017 et non de 1978 comment il a été dit.**

### **Aménagement du territoire**

**M. Combernoux indique qu'une révision générale de notre document d'urbanisme arrêté en 2017 va être faite.**

**Ce document d'urbanisme doit être réfléchi pour une durée de vie de 10 ans / 15 ans, le toiletter et le mettre à jour.**

**L'outil qui va être utilisé, la ZAC, qui va demander une régularisation sur les terrains de cette zone-là.**

**Nous allons en même temps introduire les règles du SCOT et réduire si possible l'emprise urbaine sous les 10 %.**

**Ce toilettage sera fait en multipliant les réunions de quartier et en rencontrant les habitants pour que ce PLU réponde aux attentes de tréviésois.**

**M. le Maire intervient : Il y a quelques semaines je me suis rendu compte que Mme Costeraste, depuis trente ans sur la commune, ne connaissait pas les limites de celle-ci. Elle n'est sans doute pas la seule, lois s'en faut.**

**Ce sont essentiellement les parties en zones U et les 90 % qui ne sont pas en zone U.**

**D'ici quelques temps je ferai un résumé des limites communales.**

**Je vais prendre deux exemples : St Gély du Fesc et St Clément de Rivière.**

**Ces deux communes ont consommé plus de 35 % de leur territoire à l'urbanisation.**

**La diversification existe déjà chez nous.**

**Aujourd'hui nous devons qualifier l'espace public et maîtriser l'étalement urbaine.**

### **Redynamisation du centre village :**

**M. le Maire, projet Grand Cœur, depuis 6 ans, essaie de retravailler l'espace public, travailler avec les bailleurs sociaux et les aménageurs, sur un rayon de 500 mètres autour de la mairie : Le Belvédère - travaux esplanade.**

**Bonne relation avec Hérault Habitat : en 2018, phase de rénovation du Terrieu.**

**Autour de la mairie, les paysages sont importants surtout pour les locataires des logements sociaux. Il faut un environnement de qualité.**

## **Acquisition de 3 locaux commerciaux :**

### **Les 3 locaux sont presque loués :**

- *Supérette (+ pâtisserie et dépôt de pain) : un jeune couple de la commune ;*
- *Pressing à sec (écolo) ;*
- *La poste (en cours de finalisation).*

### **Au belvédère :**

- *Une couturière –styliste ;*
- *Une photographe professionnelle ;*
- *Une association d'aide à domicile ;*
- *Regroupement de professions libérales médicales ;*
- *Un centre de rééducation physique par le sport.*

## **Ces travaux de 2018 ne me font pas oublier les travaux du mandat précédent :**

- *Travaux en matière de routes et déplacements piétons circulations douces : rue des écoles jusqu'au Puset – L'Amandier – l'Occitanie.*
- *Depuis 2014 nous avons mis en place le regroupement des écoles qui a fait débat et qui montre son efficacité.*
- *Nous avons également participé avec Hérault Habitat à la démolition et la restructuration de la résidence « Garde champêtre » en début de mandat.*
- *Aussi aux travaux de réfection de la résidence »Pic St Loup.*
- *Sous la mairie, aménagement des bureaux de la police municipale et des paniers solidaires ;*
- *Le plan du Cros ;*
- *Le Galion.*
- *Le Belvédère*
- *Le regroupement de la MLI, RISE, Espace Numérique ( locaux achetés à FDI Habitat).*

## **A faire :**

- *Création de la salle de spectacle ;*
- *Réalisation d'une partie de l'esplanade Gérard Saumade jusqu'au chemin de la ville.*

## **Voilà le projet « Grand Cœur »**

### **Travaux :**

**Montant : 737 000 €**

### **M. Souche expose qu'en terme de voirie :**

- **Chemin du Cros – rue de l'amandier dans son intégralité,**
- **Rue des écoles jusqu'à**
- **Chemin du Cros jusqu'au dernier lot de villas qui a débuté.**

**C'est le bureau d'études SERI qui est en charge des études avant et projet et maîtrise d'œuvre en phase de réalisation : stationnement – liaisons douces et local à poubelles.**

### **Ecoles :**

**Mme Costeraste expose les travaux qui vont être effectués au niveau des écoles dans un programme pluri-annuel avec une estimation de 230.000 € TTC.**

- *Ecole maternelle : rénovation de 4 classes et d'un atelier de peinture.*
- *mettre la climatisation dans le restaurant scolaire et la salle polyvalente.*
- *Ecole Agnès Gelly : 2 classes rénovées et climatisation. Acquisition de matériel pédagogique*
- *Pour la cuisine : travaux électriques et acquisition équipements*

### **Culture**

**Mme Oudom indique qu'une étude sur la création d'une salle de spectacle va être lancée pour 30.000 € : sur sa structure, son implantation du côté du Galion, son volume, les voies d'accès, les accès handicapés**

**Etudier dans l'espace local donc actuellement visite de nombreuses salles une dizaine dans l'Hérault et la Gard aussi afin d'étudier en terme d'investissement et de fonctionnement chaque salle sur des configurations particulières.**

**Prochainement une discussion sera organisée avec les associations (certaines ont déjà été sollicitées) afin d'approfondir ce projet (à l'automne).**

**A l'école de musique c'est la réfection du sol avec un régragage.**

**M. le Maire intervient sur les travaux des locaux de la mairie. Celle-ci à plus de 45 ans notamment des travaux d'isolation doivent être effectués. Les anciens locaux de la poste (logement de M. le Receveur) seront à aménager en bureaux administratifs et archives. Un projet de mise en valeur du patrimoine sous exploité.**

**Un travail de classement de classification et de réhabilitation pour une mise à disposition du public au travers de la commune par la Médiathèque.**

**C'est pourquoi, mise à disposition d'un cadre A.**

**M. le Maire vous remercie de votre attention sur cette présentation.**

**Maintenant, nous allons revenir au tout début de notre document pour les questions à poser.**

**M. Trocellier intervient : on travaille avec du prévisionnel sur du prévisionnel.**

**Il y a plus d'un mois que vous avez le compte administratif on raisonne fin janvier sur du réalisé et après sur de l'estimatif.**

**Mme Costeraste : je vous comprends mais pour les services ce n'est pas possible. Il faut gérer le quotidien aussi.**

**De plus, on a jusqu'au 30 juin pour voter le compte administratif et on a le transfert de la station d'épuration.**

**Mme Poulain intervient sur le coût des enfants scolarisés du Triadou : 21.000 €.**

**Mme Costeraste répond que c'est une estimation qui est basée sur le coût de fonctionnement des écoles élémentaires et qui est répercutée par rapport au nombre d'enfants fréquentant les écoles du Triadou.**

**Les recettes du Triadou vont baisser ni entrées enfants en maternelle et C.P. primaire.**

**M. le Maire intervient : 16 enfants en maternelle et 8 en C.P.**

**Ce n'est pas un choix politique mais une estimation.**

**Mme Caburet intervient : les dépenses du Triadou sont-elles égales en recettes.**

**Mme Costeraste répond : l'investissement est à la charge de la commune. Il n'y a que le fonctionnement au prorata du nombre de enfants scolarisés.**

**M. Trocellier intervient sur le plan d'amortissement des locaux du Carré.**

**M. Le Maire intervient : montant du loyer poste : 500 €/mois +charges.**

**Cette opération du Carré est une volonté de Grand Cœur ce n'est pas une opération de rentabilité mais de redonner à un quartier que j'ai connu en 1980 toute la vie qui était la sienne.**

**Un peu d'histoire : La Poste : propriétaire de leurs locaux jusqu'en 1972 sur l'avenue Louis Cancel. Deux employées, Mesdames SERRES et MARTIN, plus un receveur qui habitait sur place.**

**Celle-ci devient obsolète et de 1974 à 2018 la Poste a été payée par la commune à 100 %.**

**Je veux un village qui vive et qui garde ses commerces, ses services. C'est un choix politique.**

**M. Trocellier : j'attends bien de dynamiser un quartier mais à quel prix. Chaque tréviésois a dépensé 120€ pour l'achat de ses locaux. Il est normal de se poser la question ; si c'est une opération rentable, pas rentable ou gouffre financier.**

**On a vendu un terrain pour un million et on a racheté des locaux 600.000 €.**

**M. le Maire : Lors du vote du budget je veux que votre groupe dise que vous n'êtes pas d'accord avec l'acquisition de ces locaux.**

**Nous sommes sans doute la seule commune de l'Hérault à voter un budget en investissement qui sera supérieur au budget de fonctionnement.**

**On n'a pas à rougir de la politique d'investissement.**

**Je discute avec d'autres collègues maires, eux ils n'ont pas un euro à mettre en investissement.**

**Vous dites : Quelques participations pour la ZAC, 5,4 millions d'euros.**

**Nous n'avons pas de leçon à recevoir**

**Chaque ligne budgétaire un travail de chaque jour, de chaque instant.**

**Pas d'augmentation d'impôt en 14 ans, c'est ce que je réponds aux tréviésois.**

**M. Trocellier : l'amortissement des locaux ensuite dépenses de fonctionnement avec une inflation à 1,3.**

**On est sur du prévisionnel.**

### **Charges assimilées**

**M. Trocellier intervient sur le devenir du DG\$ et du responsable des ressources humaines.**

**Mme Costeraste répond que le problème du DG\$ a déjà été expliqué lors d'un précédent conseil municipal. Est devenu un chargé de mission.**

**Pour la responsable « finances et ressources humaines », la charge de travail était trop importante. On a recruté une personne pour les ressources humaines.**

**M. le Maire nous n'avons pas « le train de vie d'une commune de 4.800 habitants ». Beaucoup d'opérations donc on passe beaucoup de temps entre les chantiers, suivi partie technique et financière.**

**Pour notre commune, ce ROB est un travail conséquent.**

**Bonne équipe dans les services et notamment à l'exécution.**



### **Opérations infrastructures sportives**

**M. Trocellier : vous avez prévu éventuellement un recours à l'emprunt. Pourquoi ne pas utiliser l'outil de autorisations de programmes en échelonnant sur 2 ou 3 ans.**

**Mme Costeraсте répond que les autorisations de programme n'empêchent pas de recourir à l'emprunt.**

**M. Trocellier intervient un emprunt prévu l'année dernière, un cet année.**

**Mme Costeraсте répond que le financement de ces travaux a été prévu dans leur programme depuis 2014.**

### **Aménagement urbain**

**M. Trocellier intervient d'un vote à la CCGP\$L pour un montant de 15 millions d'euro pour aménagement liaisons douces.**

**M. Souche répond que ce montant est intégré dans la voirie, liaisons douces et aménagement paysager.**

**Mme Costeraсте : cette année dans ce DOB on a regroupé les orientations budgétaires.**

**M. Trocellier intervient sur l'éclairage public. Il souhaiterait être renseigné sur le bilan de remplacement des lampadaires.**

**M. Souche répond qu'il avait informé que ce bilan sera donné en commission des travaux avec aussi l'évolution des factures.**

**M. Trocellier indique qu'i faudrait réfléchir sur des postes à générer des économies et des recettes.**

**M. Souche indique qu'en réunion de quartiers, les habitants sont peu enclins à diminuer l'éclairage public.**

**Le coût d'un candélabre à remplacer par rapport aux anciens à mercure est de 1700 €.**

**M. le Maire intervient qu'au-delà de la question financière, l'éclairage de la commune a été modifié : les espaces verts ne sont plus éclairés.**

**M. Souche : la consommation n'est pas la plus importante, ce sont les différentes taxes.**

**M. Trocellier demande à réfléchir sur la baisse des factures.**

**PLU :**

**M. Trocellier : Lors de la présentation du PLU, vous avez dit que les aménageurs ont la main.**

**Il y a deux ans lors de la modification du PLU, on nous a averti que la loi ALUR favorisait les aménageurs.**

**Dans le nouveau PLU, il faudrait noter cette limitation.**

**M. le Maire répond qu'aucun aménageur n'a jamais décidé. C'est M. Combernoux et moi-même qui fixons les orientations d'aménagements. Tant que tout ne nous convient pas, je ne signe pas le permis.**

**Ecoles :**

**M. Le Maire indique que les remarques faites lors des conseils d'école avec Mme Muriel GAYET-FUR ont été prises en compte: climatisation dans les dortoirs des petits.**

**Salle culturelle :**

**Mme Poulain demande si les 30.000 € ne sont que pour l'étude.**

**M. le Maire répond que l'étude sera une étude d'implantation.**

**Mme Oudom intervient sur cette étude qui portera sur les parkings, volumes et places nécessaires, etc...**

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h45

~~~~~

La secrétaire,  
M. Jean-François VILLA.

Procès- verbal – conseil municipal du 29 mars 2018

Les membres,

|                                     |                                |                                 |                              |
|-------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| <b>Jérôme LOPEZ</b>                 | <b>Patricia<br/>COSTERASTE</b> | <b>Jean-Marc SOUCHE</b>         | <b>Christine OUDOM</b>       |
|                                     |                                |                                 |                              |
| <b>Patrick<br/>COMBERNOUX</b>       | <b>Myriam MARY-PLEJ</b>        | <b>Luc MOREAU</b>               | <b>Muriel GAYET-FUR</b>      |
|                                     |                                |                                 |                              |
| <b>Nicolas GASTAL</b>               | <b>Robert YVANEZ</b>           | <b>Antoine FLORIS</b>           | <b>Sylvian MAHDI</b>         |
|                                     |                                |                                 |                              |
| <b>Philippe<br/>CHAVERNAC</b>       | <b>Valérie SAGUY</b>           | <b>Marguerite BERARD</b>        | <b>Sandrine DAVAL</b>        |
|                                     |                                |                                 |                              |
| <b>Jean-François VILLA</b>          | <b>Fouzia<br/>MONTICCIOLO</b>  | <b>Julie DOBRIANSKY</b>         | <b>Annie CABURET</b>         |
|                                     |                                |                                 |                              |
| <b>Isabelle POULAIN</b>             | <b>Patrice ROBERT</b>          | <b>Christian<br/>GRAMMATICO</b> | <b>Lionel<br/>TROCELLIER</b> |
|                                     |                                |                                 |                              |
| <b>Magalie TRAUMAT-<br/>BARTHEZ</b> | <b>Bernadette<br/>MURATET</b>  | <b>Patricia BOESCH</b>          |                              |
|                                     |                                |                                 |                              |